



Distr. générale  
28 juillet 2015  
Français  
Original : anglais



**Troisième Conférence internationale  
sur le financement du développement**

Addis-Abeba, 13-16 juillet 2015

Point 10 de l'ordre du jour

**Adoption du document final de la Conférence**

**Lettre datée du 24 juillet 2015, adressée au Secrétaire  
général de la Conférence par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Turquie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous prier d'inclure la déclaration ci-jointe de la République turque dans le rapport de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 (voir annexe).

Le Représentant permanent adjoint,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Levent Eler



**Annexe à la lettre datée du 24 juillet 2015 adressée  
au Secrétaire général de la Conférence par le Chargé  
d'affaires par intérim de la Turquie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la République turque sur le document  
final de la troisième Conférence internationale  
sur le financement du développement, intitulé  
« Programme d'action d'Addis-Abeba »**

[16 juillet 2015, Addis-Abeba]

La référence faite dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, intitulé « Programme d'action d'Addis-Abeba », à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle la Turquie n'est pas partie, ne saurait être interprétée comme un changement dans la position juridique et politique de la République turque à l'égard de l'instrument susmentionné.

---